

**Motion Yves Ferrari et consorts – Glyphosate, le nom scientifique d'un pesticide cancérigène plus couramment appelé Roundup !**

*Texte déposé*

**Par la présente, le motionnaire demande au Conseil d'Etat de prendre toutes les mesures nécessaires et indispensables pour interdire la vente et la dissémination du glyphosate, reconnu « cancérigène probable pour l'Homme » par l'OMS.**

Le 20 mars dernier, l'OMS, par le biais du Centre international de recherche sur le cancer, a classé cinq pesticides, dont le glyphosate, « cancérigènes probables pour l'Homme ». Il s'agit de l'échelon le plus élevé derrière « cancérigène certain ». Le glyphosate est le principe actif du désherbant le plus répandu dans le monde, le Roundup, du géant américain Monsanto.

Le glyphosate est utilisé dans de nombreux produits dans l'agriculture ainsi que pour certains usages domestiques (désherbage chimique dans les jardins privés). En 2013, 300 tonnes de cette substance a été vendue en Suisse. Une centaine de produits en contiennent. Cet herbicide peut affecter toutes les cellules vivantes, notamment humaines.

Cette décision de l'OMS doit nous amener à reconsidérer l'utilisation sur le marché de ce produit toxique pour l'Homme et pour les écosystèmes.

Une étude menée à l'échelle européenne, en été 2013, a permis de détecter la présence dans l'urine humaine de résidus de glyphosate, dans des proportions variables selon les pays. Les échantillons prélevés en Suisse contenaient eux aussi des traces de glyphosate.

De nombreuses études antérieures à la déclaration de l'OMS ont démontré que les herbicides à base de glyphosate — les additifs renforcent encore la toxicité du glyphosate — causent des dommages graves à la santé : foie endommagé chez les rats, risque de lymphome, dommages au niveau de l'ADN, etc.

Ces révélations justifient une réaction rapide et efficace du monde politique sur cette grave question de santé publique qui touche chacun. Plusieurs actions peuvent être engagées par l'Etat, notamment en :

- veillant à ce que les services étatiques et paraétatiques renoncent totalement à l'utilisation de glyphosate ;
- s'engageant dans une campagne d'information d'envergure auprès de tous les milieux qui font usage de cette substance pour en réduire au plus vite l'utilisation ;
- s'assurant que les jardinerie et grandes surfaces retirent immédiatement ces produits toxiques de leurs rayons afin d'éviter toute contamination et mise en danger de la vie d'autrui ;
- relayant cette demande expresse d'interdiction d'usage sur le territoire suisse auprès des autorités fédérales compétentes.

**J'ai donc l'honneur de demander au Conseil d'Etat de prendre au plus vite toutes les mesures nécessaires et indispensables pour interdire la vente et la dissémination du glyphosate.**

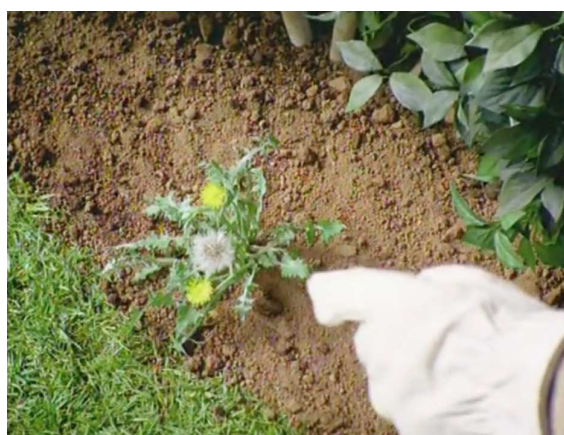
*Renvoi à une commission avec au moins 20 signatures*

*(Signé) Yves Ferrari  
et 24 cosignataires*

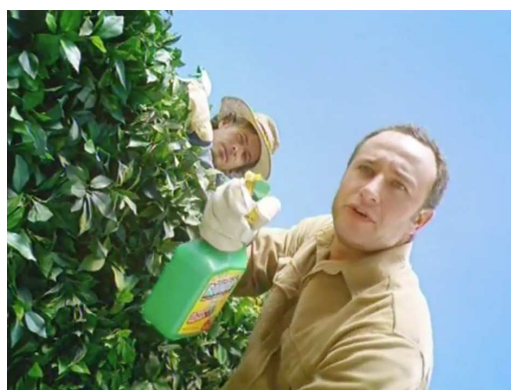
*Développement*

**M. Yves Ferrari (VER) :** — Vous le savez comme moi : 9h30 n'est probablement pas le meilleur moment pour développer une motion. C'est la raison pour laquelle j'aurais souhaité vous faire passer

une petite vidéo. Mais comme ce n'est pas possible, je vous passe quelques images de ladite vidéo, ce qui vous donne l'occasion de vous asseoir et d'observer, au lieu d'écouter tout simplement.



Ces images sont des captures d'écran tirées d'une publicité pour le Glyphosate, plus connu sous le nom de *Roundup*. Sur la première image, on voit le voisin dire à son collègue qu'il ne croit pas au travail qu'il fait. Il lui indique la plante qui va subir les foudres du Glyphosate, de manière à ce que cela se passe bien et dans les délais les plus courts.

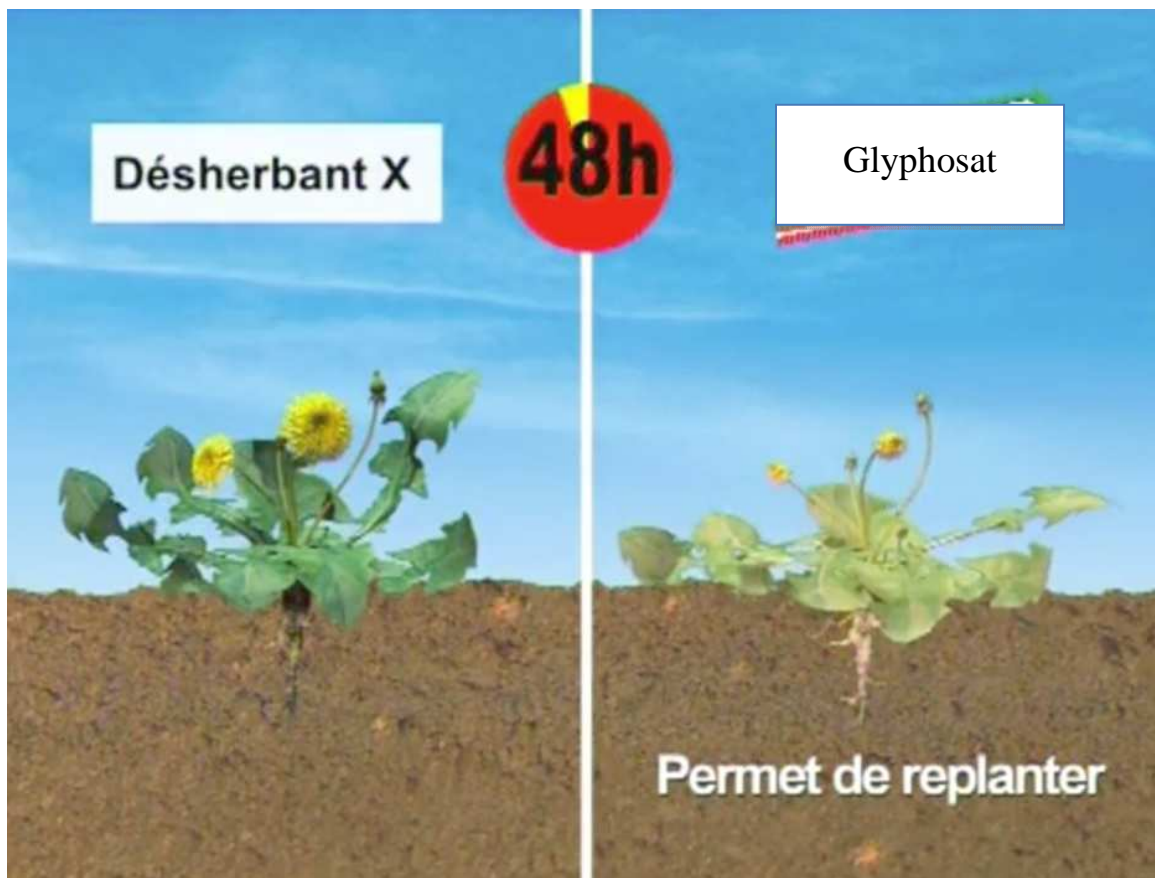




Le voisin dit alors que si, véritablement, en quarante-huit heures il y a un effet de ce glyphosate sur ladite plante, il est prêt à se faire danseuse.



Dès lors, le Glyphosate agit sur la plante qui doit être supprimée. Vous reconnaissez tous le chien Rex qui a fait largement connaître ledit produit et qui, normalement, amène le produit là où il y a un problème. Il est là pour surveiller que tout se passe bien.



On voit bien évidemment qu'en l'espace de quarante-huit heures, la plante meurt — c'était un des objectifs pour dire l'impact de ce Glyphosate.



Dès lors, le jardinier dubitatif est obligé de reconnaître qu'il avait douté à tort et que ce produit est extrêmement puissant. C'est pour cela qu'il doit finalement — grâce à Rex qui a amené le tutu rose — se déguiser en danseuse et commencer à faire le guignol dans le jardin.



Vous l'aurez compris : celui qui doute des effets du Glyphosate sera ridiculisé. Le message est simple ; tellement simple qu'il a été intégré par des générations de citoyens vaudois.

Mais — car il y a un mais : le 20 mars dernier, l'OMS, par le biais du Centre international de recherche sur le cancer, a classé le Glyphosate : « cancérigène probable ». C'est la catégorie qui se trouve juste avant celle des « cancérigènes certains ». C'est l'un des désherbants les plus utilisés au monde, y compris en Suisse avec plus de 300 tonnes par année. Il est largement utilisé au niveau de l'agriculture, des vergers, des voies ferrées, par des professionnels mais aussi et surtout par de nombreux privés. Il a été mis en vente pour la première fois en 1974.

Les premières interrogations sont nées il y a quelques années. Depuis quelques temps, en Amérique du Sud, la Colombie a officiellement banni l'épandage de produits à base de Glyphosate. Vous l'aurez aussi remarqué : Coop et Migros ont interdit la vente de ce désherbant il y a moins d'une semaine.

Ne me dites donc pas qu'on ne peut rien faire au niveau du canton : l'Etat peut agir pour la santé de la population vaudoise, que ce soit via des informations, une interdiction d'utilisation dudit produit, en relayant cette demande jusqu'à Berne et bien d'autres. Or, je rappelle que le principe de précaution fait intégralement partie de la politique du développement durable que l'Etat de Vaud ambitionne de mettre en place. Vous l'aurez compris : l'OMS alerte et je commence à douter. Je ne souhaite dès lors pas devoir me déguiser en danseuse avec tutu rose pour venir au Grand Conseil, dans quelques années. Je vous remercie donc de faire bon accueil à cette motion.

**La motion, cosignée par au moins 20 députés, est renvoyée à l'examen d'une commission.**